

Coronavirus : les boues d'épuration sur la sellette

En raison de l'épidémie de Covid-19, l'épandage des boues d'épuration « brutes » est suspendu. Un coup dur pour les collectivités qui ne sont pas équipées pour « hygiéniser » ces déchets.

Pourquoi ? Comment ?

Un risque de contamination ?

Les boues issues des stations d'épuration sont-elles susceptibles d'être contaminées par le coronavirus ? Il n'existe à ce stade aucune certitude scientifique. Sollicitée par les pouvoirs publics, l'Agence nationale de sécurité sanitaire (Anses) a recommandé, le 2 avril, de stopper les épandages de boues d'épuration « brutes », non hygiénisées, produites au cours de la période épidémique de Covid-19. Soit depuis le 15 mars pour le Morbihan, le 23 mars pour le Finistère et le 24 mars pour les Côtes-d'Armor et l'Ille-et-Vilaine. En début de semaine, les préfets ont porté à la connaissance des collectivités la circulaire ministérielle qui suspend l'épandage des boues « brutes ».

Les boues d'épuration, c'est quoi ?

Les eaux usées collectées dans les entreprises ou les collectivités sont acheminées vers les stations d'épuration où elles sont traitées. Ce processus génère des résidus appelés « boues d'épuration », qui sont stockés, puis très souvent évacués pour épandage par les agriculteurs afin de fertiliser les sols. Plus de 70 % des boues issues des stations de traitement des eaux usées sont utilisées en agriculture. L'hygiénisation, qui



Plus de 70 % des boues issues des stations de traitement des eaux usées sont utilisées par les agriculteurs pour fertiliser leurs champs. | PHOTO : ARCHIVES OUEST-FRANCE

n'est pas jusqu'ici obligatoire, permet de réduire la présence des micro-organismes pathogènes (bactéries, virus et parasites) dans ces déchets.

Les boues sont-elles hygiénisées ?

Les stations des grosses agglomérations traitent généralement leurs boues par des procédés physiques ou chimiques. En revanche, ce n'est pas le cas, très souvent, des stations des intercommunalités ou collectivités de moindre taille. Exemple, Ploërmel Communauté qui a pris la compétence assainissement au 1^{er} janvier dernier. « Les stations de Ploërmel, Josselin, Mauron et La Trinité-Porhoët ne bénéficient pas d'un

traitement à la chaux. Nous avons confié, par une délégation de service public, la gestion de nos stations à la Saur. Et aujourd'hui, on découvre le problème. Il était temps de nous prévenir », explique Stéphane Rouault, le vice-président de Ploërmel Communauté en charge de l'environnement.

Que vont devenir les boues « brutes » des stations d'épuration ?

Il va falloir les hygiéniser avant de pouvoir les épandre. Soit par chaulage, séchage, compostage ou digestion anaérobie. La difficulté pour les collectivités est de s'adapter dans l'urgence. C'est pourquoi la circulaire

ministérielle prévoit la possibilité de faire circuler les boues « brutes » et de les transférer vers des stations d'épuration qui sont, elles, équipées d'une installation d'hygiénisation.

Après l'épidémie, les stations devront-elles faire des travaux ?

C'est probablement la seule solution pour éviter un scandale sanitaire. Oui, mais cela va avoir un coût exorbitant et qui devra être supporté par les collectivités. « Déjà que beaucoup de nos stations d'épurations ne sont pas aux normes ; qu'il faudra au moins 30 millions d'euros pour mettre aux normes une trentaine de stations du Morbihan, il faudra ajouter l'hygiénisation de celles-ci. La facture va être salée », indique un spécialiste du traitement des eaux.

Quid des boues épandues avant la période épidémique ?

C'est la grande inconnue ! Pour les spécialistes « les boues présentes dans les stations d'épuration sont des boues stockées depuis cinq ou six mois ». Des boues produites de mi-février à mi-mars, à une période où le virus a commencé à circuler partout en France, ont probablement été épandues dans les champs. Les risques sont peut-être minimes mais il n'y a aucune analyse scientifique.

Maël FABRE.

Un surcoût pour les agriculteurs



L'épandage des boues reste possible si elles sont hygiénisées. Ce n'est pas le cas dans de nombreuses petites stations d'épuration.

PHOTO : ARCHIVES OUEST-FRANCE

Les agriculteurs n'ont pas été les derniers à tirer le signal d'alarme. Ainsi, il y a quinze jours, des agriculteurs du Pays de Ploërmel ont alerté la fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles (FDSEA). « **Ils se posaient la question de l'épandage des boues de stations d'épuration produites pendant l'épidémie** », explique Franck Pellerin, agriculteur à La Chapelle-Caro et secrétaire général départemental de la FDSEA.

Au cœur de leurs inquiétudes, le risque sanitaire. Aujourd'hui, il est hors de question pour les agriculteurs de courir le risque de disséminer le coronavirus. « **Si la station ne produit pas de certificat d'hygiénisation, on ne prend plus les boues** », précise Franck Pellerin.

L'interdiction d'épandre des boues d'épuration « brutes » ne fait pas les affaires des agriculteurs. Elle survient au printemps, en pleine période des épandages. Les exploitants agricoles vont devoir trouver un autre moyen de fertiliser leurs terres. Le plus souvent, ils vont devoir recourir à des fertilisants chimiques. D'où un surcoût.

L'épandage des boues, issues des stations d'épuration, reste possible si elles sont hygiénisées. Cependant, la crise sanitaire du coronavirus peut, là aussi, avoir des conséquences inattendues. Procédé d'hygiénisation répandu, le compostage suppose un support carboné. Le plus souvent, celui-ci est constitué de déchets verts. Les déchetteries étant fermées, cette ressource s'est tarie...